

PLAN CLIMAT DE DISON

Compte-rendu résumé de la réunion publique du 21.02.2019

Vous trouverez plus d'information sur le compte rendu détaillé.

APPEL À IDÉES

Nous avons rappelé l'appel à idées qui avait été diffusé dans le journal Présence n°404 de février 2019 . Nous récoltons les idées via le [formulaire en ligne](#) jusqu'au 3 avril 2019

La question qui a été posée est : **Au niveau environnemental, quelles sont mes suggestions pour ma commune (dans un futur +/- proche) ?**

ÉTAT DES LIEUX

Monsieur Stéphan MULLENDER, Échevin de l'Énergie et de l'Environnement a passé en revue plusieurs actions déjà mises en place sur la commune.

CONTEXTE, OUTILS & CONCEPTS

Monsieur Benoît VINCENT, Attaché du Service de l'Environnement et de la Mobilité durable de la Province de Liège, a expliqué :

1. la nouvelle Convention des Maires et les implications pour les communes signataires ;
2. les échéances et implications ;
3. le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) ;
4. les différents outils de soutiens techniques apportés par le Service de l'Environnement et de la Mobilité durable de la Province de Liège ;
5. Les actions d'atténuation et d'adaptation ;
6. le diagnostic de la vulnérabilité ;
7. le rôle de la Province de Liège ;
8. le rôle de la commune de Dison ;
9. les différentes phases d'élaboration du plan.

COMITÉ DE PILOTAGE

Les candidatures sont attendues jusqu'au 4 mars 2019. Il sera composé de 4 catégories : citoyens domiciliés à Dison, associations, entreprises, membres du conseil communal et du conseil de l'Action sociale. Les différents services (communaux, inter-communaux, provinciaux, régionaux, etc.) seront consultés en tant qu'expert.

Son rôle est de : Conseiller et accompagner le Collège communal, prendre en compte les attentes citoyennes, permettre à la population, aux acteurs économiques de s'approprier les objectifs, enclencher une dynamique durable et coordonner la mise en œuvre du plan.

Il joue un rôle central entre le Collège et Conseil communal, d'une part et les différents acteurs du territoire.

Les réunions du comité de pilotage vont permettre de mettre en place d'une charte de fonctionnement du comité, définir une vision globale, fixer les objectifs sectoriels et définir des actions d'atténuation et d'adaptation en vue de proposer un plan au Conseil communal.

PLANNING

Le délai pour déposer un PAEDC sur le site Internet de la convention des Maires est très court. Le comité de pilotage devra se réunir 4 fois d'ici mai 2019 afin que Conseil communal valide le plan en mai ou juin 2019. Le plan ne doit pas obligatoirement être parfait, il pourra être remis en question régulièrement afin de veiller à ce que les actions mises en place soient le plus réaliste et les plus pertinentes possibles.

Le planning à long terme sera défini ensemble. La méthode Plan – Do – Check – Act sera utilisée afin d'assurer un processus d'amélioration continue.

BILAN COMMUNAL

Le trafic autoroutier routier peut soit être pris en compte, soit retiré du bilan carbone. Cela fera l'objet d'une analyse avec le comité de pilotage en fonction des actions envisageables en matière de mobilité. Il correspond à 3,89 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les évolutions des émissions entre 2006 et 2014 suivant les différents secteurs, diminuent pour le transport et le logement, mais augmentent respectivement de 13 % pour le tertiaire et de 7 % pour l'industrie. L'agriculture n'a qu'un très faible impact sur la commune de Dison.

BILAN PATRIMONIAL

Le bilan patrimonial reprend les consommations de chauffage et des équipements des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des consommations du matériel roulant.

Il est toujours en cours d'élaboration. Les activités de l'administration devraient représenter environ 3 à 4 % du bilan carbone de la commune. Il va servir de point de départ pour la planification des mesures dans une volonté d'exemplarité.

ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

La carte « vulnérabilité du territoire face aux fortes chaleurs – îlots de chaleur et activités vulnérables » a été présentée.

Toutes les cartes réalisées par l'agence wallonne de l'air et du climat (AwAC) pour la commune de Dison sont disponible sur la page du Plan Climat sur le site Internet www.dison.eu

Toutes les cartes de la vulnérabilité seront analysées en détail avec le comité de pilotage.

Si vous avez des idées ou un avis qui pourraient nous permettre de mieux comprendre ces cartes, n'hésitez pas à nous apporter votre expertise.

La vulnérabilité du territoire face aux fortes chaleur – îlots de chaleur et activité vulnérables a été présentée.

Pour conclure cette première partie, la vidéo Plan Climat de la Province de Liège a été diffusée.

DISCUSSION AUTOUR DES IDÉES DÉJÀ RÉCOLTÉES

Environ 50 idées ont été récoltées. Celles-ci ont été passées en revue et argumentées avec les participants. Les réactions ont permis de récolter des arguments en faveur ou en défaveur des actions proposées. Celles-ci vont faire l'objet d'une analyse plus poussées avec le comité de pilotage.